



Réf. : D20044

M. Philippe LEGUÉ
Directeur Interrégional Paris Aéroports
Rue du signe
BP 16108
95701 Aéroport Roissy CDG Cedex

ROISSY, le 27 octobre 2020

Monsieur le Directeur,

Je reviens à nouveau vers vous, contraint et forcé, au sujet de la prise en charge par l'administration des frais de repas des agents pendant la première période d'état d'urgence sanitaire de cette année (puisque celui-ci a à nouveau été décrété à compter du 17 courant). En effet, alors que votre premier mail en liste de diffusion conseillait aux agents de venir effectuer leurs vacances avec leur propre repas, alors que nous vous avons déjà alerté par courrier (D20021 du 27 avril courant) sur plusieurs points identifiés comme bloquants et vous avons demandé de revenir sur votre décision d'exclure les agents de la Surveillance du dispositif de prise en charge, alors que nous en avons débattu avec vous en séance en Comité Technique (où vous aviez reconnu que par exemple la question des vacances effectuées lors des périodes de fermeture du restaurant du T2A méritait d'être étudiée), alors que dans une note complémentaire en date du 17 juin portant précisions relatives à votre note initiale du 23 avril où vous indiquez (dernier paragraphe) que « *Dans tous les cas, les demandes de remboursement des frais exceptionnels de repas feront l'objet d'une étude au cas par cas* », vos services ont continué d'opposer une fin de non-recevoir basée sur la seule note du 23 avril.

Lorsque je disais que je revenais vers vous contraint et forcé c'est parce que, faisant mien un principe qui est d'éviter l'accusation « *Les conseillers ne sont pas les payeurs* », j'ai, à titre personnel effectué la demande via Chorus-DT avant de dire à mes collègues de faire de même. Après avoir essuyé une première salve de refus basés sur la seule note du 23 avril et avoir appris de ma CSDS qu'elle avait reçu instruction de ne même plus transmettre les demandes au gestionnaire (VH2) mais de les refuser à son niveau (VH1), j'ai recréé le 28 août l'ensemble de mes OM et EF en transmettant en parallèle un mail (avec copie VH) aux gestionnaires précisant que ces demandes étaient établies au regard des textes réglementaires et que j'avais pris soin de motiver ces demandes (jour où j'étais le seul agent doté de la carte ADP, jours où les effectifs - établis en regard du PCA - ne permettaient pas de se rendre au restaurant, jours où celui-ci était fermé...) alors que je n'avais pas établi de demande pour les vacances où je savais ne pas remplir les conditions (jours où je savais qu'au moins un autre agent en service était doté de la carte ADP et aurait donc pu se rendre avec moi au dit restaurant) voire même où j'ignorais si certains agents avaient cette carte en dotation ou non et où je m'étais abstenu de formuler la moindre demande. C'était un travail long et fastidieux puisque portant sur plusieurs semaines mais je m'y étais astreint afin que mes demandes soient parfaitement légitimes et dûment établies.

Celle-ci sont alors restées lettre morte pendant des semaines (malgré une relance par mail aux mêmes destinataires du mail initial en date du 20 septembre) jusqu'à ce que j'apprenne de ma CSDS qu'elle avait reçu instruction de rejeter à son niveau mes demandes dans Chorus-DT (ce qui fut bien le cas il y a quelques jours) et que s'agissant des explications, aucune réponse ne serait apportée aux motivations fournies sauf si je la demandais par voie syndicale (sic.).

Monsieur le Directeur, nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter, vous connaissez pour y avoir exercé l'esprit de corps particulier à la branche Surveillance. Et là, après les semaines concernées où les agents, en pleine crise sanitaire venaient au travail la boule au ventre de peur d'être contaminés et donc de contaminer leurs proches (à titre d'exemple sur cette période, 10% des effectifs de ma brigade ont été atteints), et à l'heure où l'épidémie repart de plus belle et que la question de reconfinements n'est pas exclue par l'exécutif, cette réponse cinglante est vécue par de nombreux collègues comme une forme de mépris qui ne sied pas à votre position. Je vous avoue d'ailleurs que moi-même, au vu de la réponse qui m'a été apportée, je partage pour le coup ce sentiment. La question de l'engagement toujours soutenu que l'on demande(ra) aux agents dans ces circonstances risque donc de se poser crûment.

C'est la raison pour laquelle je reviens vers vous en vous demandant de reconsidérer votre position et d'accéder à la demande légitime des agents qui ne serait rien d'autre que la traduction concrète de la considération que vous avez indiqué leur porter dans votre message vidéo, lorsque vous interveniez avec les autres DI et notre DG.

Dans l'attente de votre réponse.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

L'élu au Comité Technique de la DIPA, **Nicolas ANGHEL**